



10 mai 2020
Covid-19

Les kinésithérapeutes doivent poursuivre une reprise progressive de leur activité dans leurs cabinets.

Notre pays est toujours en proie à l'épidémie qui bien qu'ayant marqué le pas n'est pas achevée : le virus est toujours en circulation.

En conséquence **les gestes barrières et la distanciation physique en dehors des soins doivent être scrupuleusement respectés** lors de la prise en charge de vos patients afin de ne pas leur faire courir de risque.

La reprise de l'activité dans vos cabinets de kinésithérapie a débuté progressivement, vous vous y êtes préparés en vous procurant les produits de désinfection et les matériels de protection nécessaires à prévenir la transmission du virus, en affichant les recommandations nécessaires à destination de vos patients, et en réaménageant au besoin les locaux.

Dès lors que le confinement est levé, il n'existe plus de restrictions pour les déplacements, vos patients peuvent donc être pris en charge à votre cabinet à condition que vous puissiez garantir le respect des gestes barrière conformément au [guide de bonnes pratiques](#).

Chaque kinésithérapeute **doit apprécier en conscience le rapport bénéfice risque** pour ses patients les plus fragiles entre une rééducation au cabinet et afin de protéger les plus exposés le maintien d'une prise en charge à leur domicile. De même le télésoin doit encore être privilégié quand il peut être mis en œuvre.

Pour cette reprise d'activité dans les cabinets de kinésithérapie **nos patients sont invités à porter obligatoirement un masque au sein des cabinets et à respecter scrupuleusement les gestes barrières et la distanciation physique** en dehors des soins avec le kinésithérapeute.

Pour vous accompagner et répondre au mieux à vos interrogations légitimes vous trouverez sur [ce lien](#) le guide de bonnes pratiques rédigé par le conseil national.

Ces recommandations revêtent un cadre général et leur application locale, notamment si la situation sanitaire propre à votre territoire ou si l'approvisionnement en produits d'hygiène et équipements de protection s'avèrent difficiles, impose de vous rapprocher des élus locaux de l'ordre et des Unions Régionales des Professionnels de Santé qui pourront par leur connaissance du terrain et les actions menées depuis le début de la crise en concertation avec leur Agence Régionale de Santé, vous accompagner pour adapter votre reprise à l'évolution de l'épidémie.

Nous vous rappelons que l'effort collectif doit permettre de maîtriser l'évolution de l'épidémie et protéger nos patients et nous-mêmes.

